

Conseil municipal du 27 avril 2020

Participants : René Mouysset, Philippe Couderc, Bruno Pélissier, Franck Chincholle, Isabelle Viguier, Christian Duraisin, Clément Chauchard, Bernard Martin.

Absents : Séverine Véquaud, Jean-Christophe Coupat, Frédéric Lavigne, Jean Muratet, Brigitte Tuéry (procuration donnée à Bernard Martin), Monique Delcausse (procuration donnée à René Mouysset).

En raison de la crise sanitaire Monsieur le maire a fait aménager la salle du conseil pour que soit respectée la distanciation sociale entre tous les participants et a fait disposer du gel à la portée des participants.

Bien qu'aucun public ne soit présent à l'ouverture du conseil, il est demandé que la séance se tienne à huis clos car il ne serait pas possible d'augmenter le nombre de personnes dans la salle sans baisser le niveau de protection.

Délibération 1 : Décision de tenir la présente séance du conseil municipal à huis clos.

En raison de la crise sanitaire, du confinement de la population, de la taille de salle ne permettant pas de respecter la distanciation sociale pour un afflux, la commune n'ayant pas les moyens techniques pour réaliser une réunion par vidéoconférence

Le conseil municipal décide à l'unanimité la tenue à huis clos de la présente réunion.

Délibération 2 : vente "chemin rural à la Rouyrie" suite à l'enquête publique.

La délibération du conseil municipal du 22 février 2018 demandait d'engager les démarches pour le déclassement du chemin rural qui mène de la Rouyrie au pont des Fourques (Moulin de Tardieu).

L'enquête publique obligatoire pour ce déclassement a été réalisée simultanément avec celle pour la modification du PLU entre le 10 octobre et le 9 novembre 2018.

L'avis favorable, daté du 4 décembre 2018, du commissaire enquêteur permet d'engager la vente.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la vente du chemin de la Rouyrie.

Délibération 3 : gratuité des loyers professionnels pour le mois de mai 2020.

Le confinement sanitaire entraîne un arrêt pratiquement total des activités économiques. Une discussion s'engage sur l'opportunité d'exonérer de loyer pour le mois de mai 2020, les locaux professionnels appartenant à la commune. Sont évoquées différentes possibilités en fonction des utilisations, des ouvertures, etc. ...

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'exonération pour le mois de mai des loyers de tous les locaux professionnels.

Questions diverses

- Travaux de voirie pour 2020, compétence de la communauté de communes.

Ces travaux auraient dû être décidés lors de la présentation du budget après renouvellement des membres du conseil. Pour 2020, seule la participation pour l'entretien de la voirie effectué par la communauté de communes sera versée au budget de fonctionnement du Pays Ségali Communauté. Pour l'instant aucun investissement n'est inscrit.

- Lettre de relance pour paiement des loyers des locaux municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que les lettres de relance sont éditées automatiquement par la trésorerie et non par la mairie.

- Examen de divers devis reçus.

- Remorque affectée au transport du podium utilisé pour les diverses fêtes de nos villages ; montant de 2823.18 HT. L'association fête de la châtaigne prend en charge le HT, la commune prend en charge la TVA. 550.08€

- Restauration des abat-sons du clocher de Sauveterre : montant d'environ 3800 €,

- Réalisation d'une chape liquide dans le local professionnel du bâtiment rénové allée de la Mérette : montant d'environ 5800 €.

- Distributeur automatique de billets.

Depuis plusieurs semaines il n'y a pas de réapprovisionnement du D.A.B. de la Poste malgré des interventions nombreuses de Monsieur le Maire appuyées par nos députés. De nouvelles démarches sont engagées.

- Marché de plein vent du dimanche

Une demande de dérogation a été déposée auprès de Madame la Préfète pour une ouverture à compter du 17 mai.

Le prochain conseil municipal sera convoqué en fonction des échéances des dossiers courants.